

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 25 novembre 2013**

CP 13/11-35

*L'an deux mille treize, le 25 novembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) :  
MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Lavabre,  
Capayrou et Quéreilhac ;*

*Absents excusés : MM. Astoul, Descazeaux et Marty*

**CONTRACTUALISATION N° 2  
ENTRE LA COMMUNE DE LIZAC  
ET LE DEPARTEMENT**

---

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogoires du régime général.

Monsieur le Maire de LIZAC sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à **495 112,83 € HT** et composé des opérations suivantes : réhabilitation d'un logement (181 100,36 €), aménagement de trois salles à usages multiples (154 518,25 €), aménagement d'une agence postale (45 002,61 €), remaniement de la toiture de l'école (40 031 €), extension de l'atelier municipal (12 088 €), rénovation de l'éclairage public (54 377,61 €) et création d'une aire de jeux (7 995 €).

En application des règles de contractualisation, je vous propose d'attribuer à la commune de LIZAC, une subvention globale de **150 956 €**, se répartissant comme suit :

– réhabilitation d'un logement .....	53 196 €
– aménagement de trois salles à usages multiples.....	47 424 €
– aménagement d'une agence postale.....	11 856 €
– remaniement de la toiture de l'école .....	15 250 €
– extension de l'atelier municipal .....	3 771 €
– rénovation de l'éclairage public .....	16 965 €
– création d'une aire de jeux.....	2 494 €
	<b>150 956 €</b>

Le taux moyen de subvention s'élève à **30,49 %**.

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 2 à conclure avec la commune de Lizac pour la réalisation d'un programme estimé à 495 112,83 € HT ;
- Accorde à la commune de Lizac une subvention globalisée de 150 956 € telle que répartie en annexe, payable en 3 annuités (la première de 50 318 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente ; la seconde de 50 319 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1<sup>er</sup> tiers de subvention déjà perçu ; le solde de 50 319 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée ;

– Impute les dépenses correspondantes sur les articles suivants :

<b>Opérations</b>	<b>Article</b>	<b>Sous fonction</b>	<b>Montant</b>
N° 1 à 26	204 142	74	135 706 €
N° 27 à 28	204 142	21	15 250 €
<b>TOTAL</b>			<b>150 956 €</b>

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**ANNEXE****Modalités de calcul de la subvention contractualisée :**

CP 13/11-35ann

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
<b><u>GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX</u></b>			
1 – Travaux de couverture du logement	15 500 €	31,20%	4 836 €
<b>BCTR/ACO01144</b>			
2 – Rénovation de la charpente du logement Tranche 1	15 500 €	31,20%	4 836 €
<b>BCTR/ACO01145</b>			
3 – Rénovation de la charpente du logement Tranche 2	15 500 €	31,20%	4 836 €
<b>BCTR/ACO01146</b>			
4 – Isolation des parois extérieures du logement Tranche 1	15 500 €	31,20%	4 836 €
<b>BCTR/ACO01147</b>			
5 – Isolation des parois extérieures du logement Tranche 2	15 500 €	31,20%	4 836 €
<b>BCTR/ACO01148</b>			
6 – Travaux de second oeuvre du logement Tranche 1	15 500 €	31,20%	4 836 €
<b>BCTR/ACO01149</b>			
7 – Travaux de second oeuvre du logement Tranche 2	15 500 €	31,20%	4 836 €
<b>BCTR/ACO01150</b>			
8 – Création d'une entrée indépendante et escalier extérieur Tranche 1	15 500 €	31,20%	4 836 €
<b>BCTR/ACO01151</b>			
9 – Création d'une entrée indépendante et escalier extérieur Tranche 2	15 500 €	31,20%	4 836 €
<b>BCTR/ACO01152</b>			
10 – Menuiseries extérieures du logement Tranche 1	15 500 €	31,20%	4 836 €
<b>BCTR/ACO01153</b>			

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
<b>11 – Menuiseries extérieures du logement</b> Tranche 2 <b>BCTR/ACO01154</b>	15 500 €	31,20%	4 836 €
<u><b>AMENAGEMENT DE SALLES A USAGES MULTIPLES</b></u>			
<b>12 – Aménagement de la salle de réunion n°1</b> Tranche 1 <b>SUMR/ACO01155</b>	19 000 €	31,20%	5 928 €
<b>13 – Aménagement de la salle de réunion n°1</b> Tranche 2 <b>SUMR/ACO01156</b>	19 000 €	31,20%	5 928 €
<b>14 – Aménagement de la salle de réunion n°2</b> Tranche 1 <b>SUMR/ACO01157</b>	19 000 €	31,20%	5 928 €
<b>15 – Aménagement de la salle de réunion n°2</b> Tranche 2 <b>SUMR/ACO01158</b>	19 000 €	31,20%	5 928 €
<b>16 – Aménagement de la salle de réunion n°3</b> Tranche 1 <b>SUMR/ACO01159</b>	19 000 €	31,20%	5 928 €
<b>17 – Aménagement de la salle de réunion n°3</b> Tranche 2 <b>SUMR/ACO01160</b>	19 000 €	31,20%	5 928 €
<b>18 – Création de sanitaires aux salles à usages multiples</b> <b>SUMR/ACO01161</b>	19 000 €	31,20%	5 928 €
<b>19 – Réfection des ouvertures aux salles à usages multiples</b> <b>SUMR/ACO01162</b>	19 000 €	31,20%	5 928 €
<b>20 – Aménagement de l'agence postale</b> Tranche 1 <b>SUMR/ACO01163</b>	19 000 €	31,20%	5 928 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
<b>21</b> – Aménagement de l'agence postale Tranche 2 <b>SUMR/ACO01164</b>	19 000 €	31,20%	5 928 €
<b>22</b> – Extension de l'atelier municipal <b>SUMR/ACO01164</b>	12 088 €	31,20%	3 771 €
<b><u>AMENAGEMENT DE VILLAGE</u></b>			
<b>23</b> – Rénovation de l'éclairage public au centre du village (1ère section) <b>VIAM/ACO01166</b>	19 000 €	31,20%	5 928 €
<b>24</b> – Rénovation de l'éclairage public au centre du village (2ème section) <b>VIAM/ACO01167</b>	19 000 €	31,20%	5 928 €
<b>25</b> – Rénovation de l'éclairage public au faubourg <b>VIAM/ACO01168</b>	16 377 €	31,20%	5 109 €
<b>26</b> – Création d'une aire de jeux <b>VIAM/ACO01169</b>	7 995 €	31,20%	2 494 €
<b><u>GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS SCOLAIRES</u></b>			
<b>27</b> – Remaniement de la toiture de l'école Tranche 1 <b>BSRB/EDU02146</b>	15 250 €	50%	7 625 €
<b>28</b> – Remaniement de la toiture de l'école Tranche 2 <b>BSRB/EDU02147</b>	15 250 €	50%	7 625 €
<b>SUBVENTION GLOBALISEE</b>			<b>150 956 €</b>

### RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	<b>495 112,83 €</b>
Dépense subventionnable H.T.	<b>465 460,00 €</b>
Subvention globalisée	<b>150 956,00 €</b>
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	<b>30,49%</b>

Le Président,